

Comment choisir un avertisseur de monoxyde de carbone ?

Votre avertisseur de monoxyde de carbone (CO) doit présenter les six caractéristiques suivantes :

1. Un logo de certification, par exemple :



2. Une pile qui assure le fonctionnement de l'avertisseur en cas de panne électrique ;
3. Un avertisseur de pile faible ;
4. Un signal lumineux qui indique le bon fonctionnement de l'avertisseur ;
5. Un signal d'alarme lumineux et un signal d'alarme sonore ;
6. Un bouton test pour vérifier le bon fonctionnement de l'appareil.

Quoi faire si votre avertisseur de CO se déclenche ?

- Communiquez avec le 911 afin que les pompiers puissent mesurer le niveau de CO présent dans l'air et en rechercher les sources ;
- Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis des pompiers ou d'un expert.

Les endroits à éviter

Afin d'obtenir un rendement maximal de l'avertisseur, il est souhaitable d'éviter certains emplacements :

- À l'intérieur d'un garage ;
- Dans une pièce non aérée où sont entreposés des produits chimiques ;
- Trop près d'un appareil à combustible.

Il est important de toujours suivre les recommandations du fabricant.

Où installer mon avertisseur de CO ?

- Dans le corridor, près des chambres à coucher ;
- Près des chambres à coucher situées à tous les étages ;
- L'avertisseur de monoxyde de carbone doit être installé selon les recommandations du fabricant.

Pourquoi ?

- Le monoxyde de carbone a une densité voisine de celle de l'air, il se mélange donc facilement à l'air ;
- Lorsque vous dormez, les symptômes d'une intoxication au (CO) ne vous réveilleront pas.

Changer la pile ?

L'avertisseur de monoxyde de carbone n'est utile que s'il est en bonne condition de fonctionnement. Pour les modèles munis d'une pile, remplacez-la aux changements d'heure, au printemps et à l'automne.

Pour plus d'information sur l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone, consultez le guide du fabricant.

Ce dépliant a été produit par le comité de prévention de l'entraide de la sécurité incendie des Basses-Laurentides.



MONOXYDE DE CARBONE^(CO)

UN GAZ TOXIQUE QUI PEUT TUER.

INCOLORE • INODORE • SANS GOÛT

L'avertisseur de monoxyde de carbone est un outil de protection complémentaire important.

L'AVERTISSEUR DE FUMÉE NE DÉTECTE PAS LE MONOXYDE DE CARBONE (CO).



Une menace pour la santé

Le monoxyde de carbone (CO) est très dangereux parce qu'il prend la place de l'oxygène dans le système sanguin, ce qui a pour effet d'asphyxier les cellules du corps et ainsi causer la mort.

L'intoxication peut toutefois n'être que légère. Elle se manifeste par :

- des nausées
- des maux de tête
- de la fatigue

Une **intoxication sévère** peut conduire rapidement à une perte de connaissance et éventuellement entraîner la mort.



Comment prévenir une intoxication ?

Le meilleur moyen de prévenir une intoxication au monoxyde de carbone est **l'entretien et l'utilisation sécuritaire** de vos véhicules, appareils et petits outils à moteur.

L'**avertisseur de monoxyde de carbone** est un outil de protection complémentaire important.



Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore, sans goût et non irritant.

Comme vous ne pouvez ni le voir, ni le goûter, ni le sentir, **il peut vous tuer** avant même que vous n'ayez constaté sa présence.

D'où provient le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone peut provenir de divers appareils tels que foyer, poêle au bois, sècheuse à linge, système de chauffage principal et cuisinière qui utilisent comme combustible le bois, le mazout, le gaz naturel ou le gaz propane.

À l'extérieur du domicile, il est présent lorsque l'on utilise des souffleuses, des tondeuses, des génératrices, des véhicules automobiles et des camions qui fonctionnent tous avec un moteur à essence ou au diesel.



Causes possibles d'intoxication au monoxyde de carbone

- Obstruction de la cheminée par des débris ;
- Fuite dans les conduits d'évacuation des appareils à combustion de matières organiques ;
- Véhicule à moteur en marche dans le garage, même avec la porte ouverte ;
- Combustion incomplète par l'appareil.

Conseils pratiques pour réduire les risques d'intoxication

- Ne laissez jamais un véhicule à moteur en marche dans un garage ou un abri, même avec la porte ouverte ;
- N'utilisez jamais un barbecue ou un hibachi à l'intérieur de la maison, du chalet, ou d'un endroit clos ou mal ventilé ;
- Ne faites jamais fonctionner des appareils à combustible (chaufferette, tondeuse, scie à chaîne, génératrice, etc.) dans un espace clos ou mal ventilé ;
- N'utilisez jamais un four à gaz pour chauffer la maison, même pour une courte période.

